

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 23 mai 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILAUD, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excuse(e)s : David JOUBERT

Absent(e)s :

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Marie-Laure FELIX

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023.
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Demande de subvention 'Fonds vert' auprès de l'Etat pour les travaux d'enfouissement d'éclairage public rue Grenadier, rue de la Casse aux Chevaux...
- 4- Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols auprès de la CDC Aunis Sud.
- 5- Le 1/4 heure communautaire : présentation des actions menées par la CDC Aunis Sud durant le 1er trimestre.
- 6- Point sur les futurs travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente.
- 7- Point sur les travaux d'assainissement collectif et des fouilles archéologiques.
- 8- Point sur l'éclairage public.
- 9- Point sur les travaux de la fibre optique.
- 10- Préparation du repas communal du 14 juillet.
- 11- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 avril 2023.

2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A689, d'une superficie totale de 857m² et situé 8 rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Rebecca BOUCHERAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A203, A212 et A215 d'une superficie totale de 437m² et situé 2 impasse du Tiky à Blameré.
- par Maître Bertrand RAGUET, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré C917, d'une superficie totale 868 m² et situé 3 Rue Bel Epi.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré B580, d'une superficie totale de 490m² et situé chemin des Epinettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

3- Demande de subvention 'Fonds vert' auprès de l'Etat pour les travaux d'enfouissement d'éclairage public rue Grenadier, rue de la Casse aux Chevaux...

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 36 095,25 €, 30 % de 120 317,50 €, montant des travaux d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public (remplacement de l'éclairage existant à lampes à décharge par des candélabres à lampes LED)

4- Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols auprès de la CDC Aunis Sud.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud, toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

5- Le 1/4 heure communautaire : présentation des actions menées par la CDC Aunis Sud durant le 1er trimestre.

Monsieur le Maire présente le diaporama réalisé par la CDC Aunis Sud.

Au cours de ce 1^{er} trimestre :

- Un service environnement créé pour répondre aux besoins des administrés (sur la rénovation, conseil en énergie, ...).
- Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : travail sur la sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.
- Le vote du budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 17 806 402,83 €
En section d'investissement à 9 098 269,16 €

6- Point sur les futurs travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente.

Rapporteur Monsieur Gérard ALAIRE

Les travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente se feront du 04 au 22 septembre 2023.

Il est prévu des travaux de plomberie, la mise aux normes électriques, la pose de carrelage sur les murs, pose d'un nouveau plafond avec éclairage intégré, la mise en place d'un plan travail en inox.

Un contrôle sur la présence d'amiante sera effectué prochainement (coût 444 €).

7- Point sur les travaux d'assainissement collectif et des fouilles archéologiques.

Rapporteur Monsieur Antoine RUBIO

Les fouilles archéologiques sont terminées ; 141 sépultures ont été découvertes. Les travaux d'assainissement collectif doivent se terminer semaine prochaine. L'enrobage de la voirie se réalisera ultérieurement, nous n'avons pas de date précise communiquée.

8- Point sur l'éclairage public.

Les 7 anciennes horloges ont été remplacées et la modification des horaires de l'éclairage public décidée lors du conseil du 11 octobre 2022, a été effectuée : le matin 6h reste inchangé et le soir, extinction à 21h30.

9- Point sur les travaux de la fibre optique.

Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Puyravault est terminé.

10- Préparation du repas communal du 14 juillet.

Rapporteur Madame Marie-Laure FELIX

La commission « Fêtes et cérémonies » propose pour le repas du 14 juillet, de la Paëlla et en apéritif de la sangria. Les festivités se feront à l'espace du Ruisseau. Le conseil approuve ce choix. La commission « Communication » travaille sur la réalisation de la nouvelle pyratelle qui communiquera toutes les informations nécessaires pour s'inscrire au repas.

11- Divers.

- ✓ Le conseil municipal a validé le choix de l'intervenant pour le spectacle de fin d'année dont la date est fixée le dimanche 17 décembre.
- ✓ Le busage du fossé du chemin des Roquetis se réalisera semaine prochaine.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 05 juillet 2023 à 20 heures.

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 31 mai 2023



Le Maire,
Raymond DESILLE